Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

TRAMWAY LAUSANNOIS

Demande de crédit additionnel pour finaliser la première étape du tramway entre Lausanne-Flon et la gare de Renens

Le Conseil d'État soumet au Grand Conseil une demande de financement complémentaire pour la première étape du tramway. Celle-ci prévoit un prêt additionnel de 55,3 millions de francs destiné aux infrastructures ainsi qu'un relèvement de 20 millions de francs de la garantie cantonale accordée aux Transports publics de la région lausannoise (tl). Cette mesure permettra de couvrir les surcoûts enregistrés depuis 2016.

Le tramway prend progressivement place dans le paysage urbain. Depuis quelques semaines, les rames effectuent des marches à blanc, dernière étape avant l'ouverture de la ligne, prévue d'ici la fin d'année. Le projet a toutefois connu plusieurs évolutions depuis l'octroi des crédits par le Grand Conseil en 2016. L'allongement des procédures et le renchérissement observé depuis l'adoption du crédit initial ont engendré des dépenses supplémentaires. Les principales adaptations découlent des oppositions et recours déposés contre la rampe Vigie-Gonin. Les démarches administratives et juridiques qui en ont résulté ont retardé les travaux d'environ huit ans. La rampe a finalement été abandonnée au profit d'une solution alternative reposant sur une réorganisation des accès routiers.

En outre, durant ce laps de temps, certains ouvrages ont fait l'objet d'adaptations, parmi lesquels la construction du viaduc du Galicien en remplacement du mur de soutènement à Malley, la transformation du pont du Closel ainsi que l'ajustement du tracé dans le secteur du 1er Août. En parallèle, le développement de la gare de Renens a conduit à revoir certains aménagements afin de tenir compte des importants changements intervenus dans ce secteur. Des mesures complémentaires ont également été intégrées pour limiter les vibrations ainsi que les nuisances sonores liées à l'augmentation de la cadence nocturne. Enfin, le projet a été marqué par divers imprévus, tels que le retard de livraison des rames consécutif aux inondations survenues chez le fournisseur à Valence (E).

Ces retards, adaptations et imprévus, auxquels s’ajoute le renchérissement, ont entraîné des surcoûts que les crédits accordés en 2016 ne permettaient pas de couvrir intégralement. Pour éviter de ralentir l’avancement du projet faute de financement, le Conseil d’État et la Commission des finances du Grand Conseil avaient ainsi autorisé, au printemps 2024, l’engagement de dépenses supplémentaires dans l’attente d’un crédit additionnel.

À quelques semaines de la mise en service du tramway, le complément de financement sollicité permettra de couvrir les surcoûts identifiés afin de réunir les conditions nécessaires à la mise en service de la ligne.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 novembre 2026

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01